



**ACADÉMIE
DE NANCY-METZ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Meuse

GROUPE DE CONCERTATION DU 27/01/2023

PRÉPARATOIRE AU CSASD DU 31 JANVIER 2023

PRÉPARATION DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2023-2024

DANS LE PREMIER ET LE SECOND DEGRÉS

Document de travail
Ne pas diffuser

DOTATION DES COLLEGES

Comparaison DGE 2022 et DGE 2023

DGE R 2022 PREVISIONNELLE	9 829,25
DGE R 2022 CONSTATEE	10 078,30
DGE R 2023 PREVISIONNELLE	9 841,75
Ecart DGE 2023/DGE 2022 - en heures	12,50

CRITERES DE REPARTITION DES MOYENS DES COLLEGES

La préparation de la rentrée 2023 s'effectue dans un contexte départemental d'effectifs relativement stables. Sur la base des prévisions académiques, le département compterait 17 élèves de moins (premier cycle hors SEGPA) par rapport au constat 2022/2023, soit -0,24 % et 32 élèves de moins en SEGPA soit -15,6 %

Dans le respect du principe d'autonomie au sens des dispositions du code de l'éducation régissant les E.P.L.E., les moyens affectés à chaque collège sont globalisés et intègrent heures postes, heures supplémentaires (année ou effectives) et indemnités pour mission particulière.

La dotation départementale a été répartie selon les critères ci-dessous :

1/ Calcul du coût à la structure (sous-total 1)

Dotation de la structure :

La dotation a été calculée sur la base des effectifs prévisionnels intégrant les élèves d'ULIS et/ou préorientés en SEGPA et du modèle académique d'allocation des moyens mis en place à la rentrée dernière.

Ce modèle instaure la catégorisation des établissements (5 catégories) constituée à partir de 4 indicateurs : l'indice de position sociale, les résultats 2022 aux évaluations en sixième, l'indice d'éloignement et le pourcentage d'élèves boursiers à taux 3. (cf. doc CSA du 16.01.2023 reporté au 25.01.23)

Unité locale d'inclusion scolaire :

Une dotation de 21 heures est attribuée pour chaque unité locale d'inclusion scolaire.

Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A) :

18 heures sont incluses dans la dotation du collège Jacques Prévert de Bar-le-Duc et 18 heures pour le collège Buvignier de Verdun.

2/ Attributions complémentaires (sous-total 2)

Association sportive

3 heures par poste définitif d'EPS.

Laboratoire

1 heure de réduction de service par poste implanté en physique et en SVT.

REP+ :

Le collège classé en REP+ bénéficiera de la pondération 1.1 de l'ORS des personnels et de 44 heures pour les postes référents.

Classes bilingues en 6ème

Attribution de 2 heures

Classe à Horaire Aménagé (Théâtre, Musique, Arts Plastiques)

Attribution de 2h par classe

Jeunes Sapeurs Pompiers

Attribution de 2h pour les établissements où le dispositif est mis en place

Territoires Educatifs Ruraux

Attribution de 4h par établissements concernés (Damvillers, Montmedy et Stenay)

3/ La dotation d'autonomie (sous-total 3)

La marge d'autonomie comprend :

- 3 heures par division,
- les IMP.

IMP :

- coordination des activités physiques, sportives et artistiques en EPS : 1 IMP si au moins 3 enseignants assurent 50 heures,
- coordination de discipline en technologie : 1 IMP,
- numérique : 1 IMP par collège,
- forfait d'IMP identique pour chaque collège établi chaque année en fonction de l'enveloppe d'IMP disponible, soit 2,5
- devoirs faits : 1 IMP par collège,
- Territoires Educatifs Ruraux : 2 IMP par établissements concernés (Damvillers, Montmedy et Stenay)

L'utilisation des moyens de la DGE relève de l'autonomie du collège et doit être soumise à la délibération du conseil d'administration, le chef d'établissement devant présenter un projet de répartition. Le contrôle a posteriori ne porte que sur le respect de l'enveloppe globale de la DGE et sur le respect des horaires réglementaires des disciplines.

Tous les moyens ayant été délégués, le potentiel de l'établissement (heures postes, HSA et IMP) devra correspondre exactement à la dotation et aucun écart positif ou écart négatif ne devra subsister après les opérations de carte scolaire. L'objectif consiste à implanter le maximum de moyens afin de faciliter le mouvement des personnels et garantir la qualité de la répartition des services.

DGE CONSTATEES 2022

COLLEGES ET SEGPA			2022
CLG	Louis de Broglie	ANCEMONT	354,25
CLG	Emilie Carles	ANCERVILLE	417,65
CLG	Sites de Clermont et de Varennes	ARGONNE	363,25
CLG	Raymond Poincaré	BAR-LE-DUC	468,25
CLG	Jacques Prévert	BAR-LE-DUC	513,25
SEGPA	Jacques Prévert	BAR-LE-DUC	163,25
CLG	André Theuriet	BAR-LE-DUC	387,25
CLG	Pierre et Marie Curie	BOULIGNY	252,25
CLG	Les Tilleuls	COMMERCY	766,25
SEGPA	Les Tilleuls	COMMERCY	129,50
CLG	Bastien Lepage	DAMVILLERS	289,25
CLG	Louise Michel	ETAIN	525,25
SEGPA	Louise Michel	ETAIN	129,50
CLG	Louis Pergaud	FRESNES-EN-WOEVRE	373,50
CLG	du Val d'Ornois	GONDRECOURT	189,25
CLG	Robert Aubry	LIGNY-EN-BARROIS	504,75
SEGPA	Robert Aubry	LIGNY-EN-BARROIS	47,00
CLG	Jean d'Allamont	MONTMEDY	318,75
CLG	Jean Moulin	REVIGNY-SUR-ORNAIN	356,25
CLG	Les Avrils	SAINT MIHIEL	568,75
CLG	Alfred Kastler	STENAY	545,25
SEGPA	Alfred Kastler	STENAY	141,50
CLG	Saint-Exupéry	THIERVILLE	523,65
CLG	Emilie du Châtelet	VAUBECOURT	254,25
CLG	Les Cuvelles	VAUCOULEURS	506,25
CLG	Maurice Barrès	VERDUN	305,75
SEGPA	Maurice Barrès	VERDUN	103,00
CLG	Buvignier	VERDUN	581,25

Observation : La DGE constatée 2022 inclut les IMP Devoirs Faits, les ouvertures d'ULIS et les ajustements DHG en février, juin et septembre

DGE PREVISIONNELLE 2023

COLLEGES ET SEGPA			2023
CLG	Louis de Broglie	ANCEMONT	361,50
CLG	Emilie Carles	ANCERVILLE	368,50
CLG	Sites de Clermont et de Varennes	ARGONNE	362,50
CLG	Raymond Poincaré	BAR-LE-DUC	436,50
CLG	Jacques Prévert	BAR-LE-DUC	486,50
SEGPA	Jacques Prévert	BAR-LE-DUC	143,75
CLG	André Theuriet	BAR-LE-DUC	386,50
CLG	Pierre et Marie Curie	BOULIGNY	245,50
CLG	Les Tilleuls	COMMERCY	791,50
SEGPA	Les Tilleuls	COMMERCY	129,50
CLG	Bastien Lepage	DAMVILLERS	251,50
CLG	Louise Michel	ETAIN	503,50
SEGPA	Louise Michel	ETAIN	129,50
CLG	Louis Pergaud	FRESNES-EN-WOEVRE	386,50
CLG	du Val d'Ornois	GONDRECOURT	212,50
CLG	Robert Aubry	LIGNY-EN-BARROIS	530,50
SEGPA	Robert Aubry	LIGNY-EN-BARROIS	18,00
CLG	Jean d'Allamont	MONTMEDY	340,50
CLG	Jean Moulin	REVIGNY-SUR-ORNAIN	353,50
CLG	Les Avrils	SAINT MIHIEL	562,50
CLG	Alfred Kastler	STENAY	527,50
SEGPA	Alfred Kastler	STENAY	129,50
CLG	Saint-Exupéry	THIERVILLE	474,50
CLG	Emilie du Châtelet	VAUBECOURT	247,50
CLG	Les Cuvelles	VAUCOULEURS	473,50
CLG	Maurice Barrès	VERDUN	306,50
SEGPA	Maurice Barrès	VERDUN	107,50
CLG	Buvignier	VERDUN	574,50

PREPARATION DE LA RENTREE 2023/2024

PREVISIONS D'EFFECTIFS ET PROJET DE REPARTITION DES MOYENS POUR LES SEGPA

SEGPA	PREVISIONS D'EFFECTIFS					DOTATIONS						REP +	Dotation totale	Dotation horaire globale			Champs professionnels
	6ème	5ème	4ème	3ème	TOTAL	6ème	5ème	4ème	3ème	TOTAL	H/E			HP	HSA	Tx HSA	
	Prév.	Prév.	Prév.	Prév.		6ème	5ème	4ème	3ème								
BAR LE DUC - Jacques Prévert	8	7	9	14	38	26	26	34	43,5	129,5	3,41	14,25	143,75	129,50	14,25	9,91%	Habitat Hygiène, alimentation, services
COMMERCY - Les Tilleuls	12	12	13	16	53	26	26	34	43,5	129,5	2,44		129,50	129,50		0,00%	Habitat Hygiène, alimentation, services
ETAIN - Louise Michel	15	16	14	15	60	26	26	34	43,5	129,5	2,16		129,50	129,50		0,00%	Habitat Hygiène, alimentation, services
LIGNY EN BARROIS - Robert Aubry					0				18	18			18,00	18,00		0,00%	Espace rural et environnement
STENAY - Alfred Kastler	8	15	14	11	48	26	26	34	43,5	129,5	2,70		129,50	129,50		0,00%	Habitat Hygiène, alimentation, services
VERDUN - Maurice Barrès	6	6	9	14	35			34	43,5	107,5	3,07		107,50	107,50		0,00%	Habitat Hygiène, alimentation, services
	49	56	59	70	234	134	104	170	235,5	643,5	2,75	14,25	657,75	643,5	14,25	2,17%	